

RDA-FR : présentation des chapitres sur les relations entre agents et entités OEMI (18) et entre agents et œuvres (19)

23/01/2024

Le présent document vise à faciliter la lecture de **deux nouveaux chapitres RDA-FR** en mettant en avant un certain nombre de particularités et de points d'attention ayant un impact sur les données existantes, sur les pratiques de catalogage actuelles, ou sur tout autre aspect qu'il a été considéré utile de faire ressortir ici.

Contours

Ces chapitres inaugurent la section 6 sur les relations entre une œuvre, une expression, une manifestation ou un item et les agents qui leur sont associés¹.

Outre les instructions générales communes à toutes les relations qui associent un agent à une des quatre entités OEMI, les relations entre Agent et Œuvre reprennent une grande partie des traditionnels « code fonctions » présents dans les mentions de responsabilité des notices bibliographiques classiques.

Modélisation générale des responsabilités liés à une ressource bibliographique

Les responsabilités sont modélisées comme des relations entre des entités bibliographiques (OEMI) et des agents (personnes ou agents collectifs).

Chaque niveau OEMI porte des relations de type différent avec des agents :

- **Au niveau œuvre** sont liés tous les créateurs (auteur, compositeur, peintre, rédacteur en chef, etc.) et les agents qui ont été associés, d'une manière ou d'une autre, à la création de l'œuvre (organisateur d'un congrès, membre d'un jury de soutenance, etc.).
- **Au niveau expression** sont liés les traducteurs, les agents responsables d'une nouvelle version d'une œuvre, les interprètes musicaux, etc.
- **Au niveau manifestation** sont liés les agents qui fabriquent (imprimeur...) ou diffusent (éditeur, distributeur...) un produit culturel.
- **Au niveau item** sont liés les agents qui ont (eu) un lien avec l'exemplaire (possesseur, donateur...).

La relation peut elle-même être enrichie de plusieurs informations, appelées « attributs de la relation » : le niveau de fiabilité de la relation, les dates associées à la relation, et les précisions sur la relation.

¹ Voir le plan global de RDA-FR, rubrique À propos : <https://code.rdafr.fr/a-propos/>.

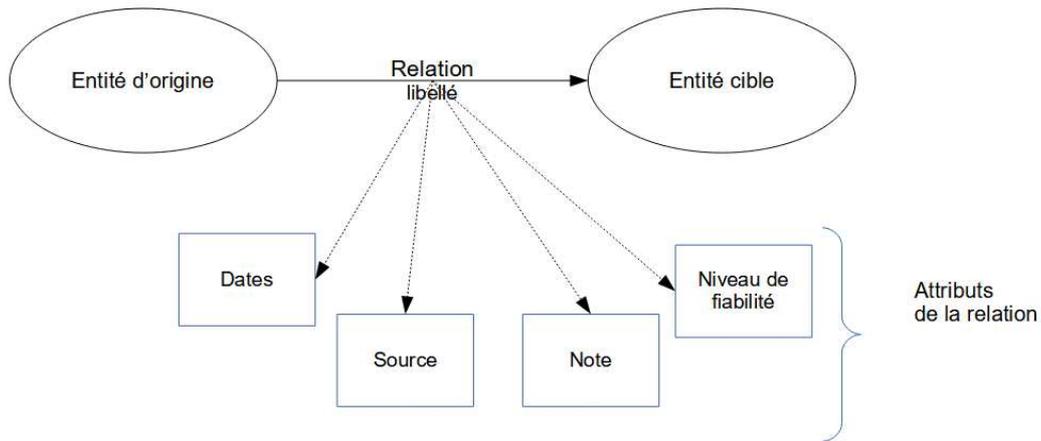


Schéma 1 : Modélisation d'une relation dans RDA-FR

Les relations sont définies de manière hiérarchisée. Par exemple, « librettiste », « parolier », « scénariste » sont des relations spécifiques de « auteur du texte ». Dans le cadre d'échanges de données, si une relation n'existe pas dans le système cible, celui-ci peut ainsi utiliser la relation plus générique à la place.

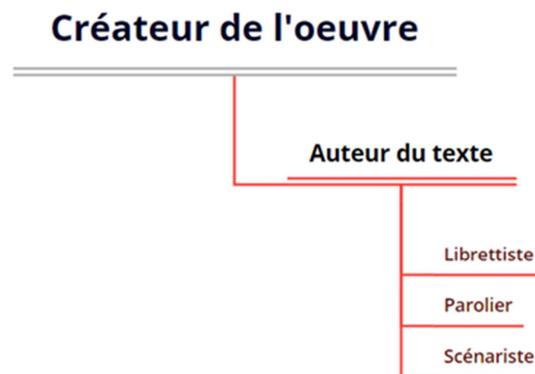


Schéma 2 : hiérarchie entre relations

Implémentation dans l'ontologie RDA-FR

Dans l'ontologie RDA-FR, les relations sont réifiées, y compris celles entre OEMI et agents. Cela permet de leur affecter des attributs (méta-métadonnées de la relation) : niveau de fiabilité, dates et précisions sur la relation. L'utilisation du mécanisme des propriétés réifiées (RDF*) est donc nécessaire pour structurer les relations OEMI-agents conformément à RDA-FR dans une implémentation utilisant les technologies du web sémantique.

La classe Personne étant distincte de la classe Identité publique de personne dans l'ontologie RDA-FR, la relation de création ou d'association s'établit depuis l'entité OEMI vers l'entité personne. L'identité publique de la personne est liée à la relation de création réifiée en tant que propriété, de manière à pouvoir indiquer sous quelle identité (pseudonyme, nom réel, etc.) une personne a contribué à une entité bibliographique. Voir aussi [le chapitre 9 Personne et Identité publique](#).

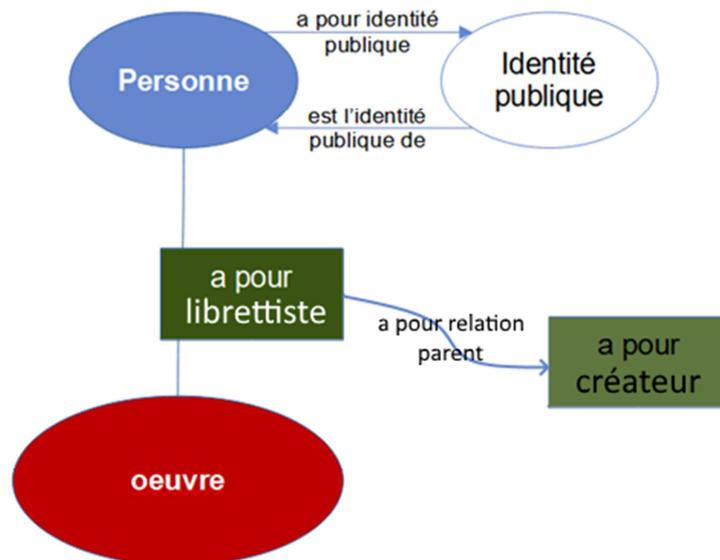


Schéma 3 : relation entre une entité OEMI, une personne et une identité publique de personne

Implémentation en UNIMARC E/R

Dans une implémentation UNIMARC entités-relations, on peut considérer que les relations courantes sont des relations spécifiques par rapport au niveau générique « a pour créateur » / « a pour contributeur ». Par exemple, la relation œuvre-agent « a pour auteur du texte » est une relation spécifique de « a pour créateur de l'œuvre ». A cet égard, les relations correspondent aux codes fonction utilisés dans les zones A/5XX (sous-zone \$4) des notices d'œuvres et d'expressions UNIMARC, et dans les zones B/7XX (sous-zone \$4) des notices de manifestation et d'item.

Dans un catalogue UNIMARC E/R, les relations de responsabilité lient des entités bibliographiques OEMI et des notices « nom de personne », « nom de collectivité », etc. qui associent dans une même notice les attributs des agents et ceux des identités publiques (dans le cas des personnes). Voir aussi [le chapitre 9 Personne et Identité publique](#).

Il est important de noter que la distinction historique dans le MARC entre créateurs principaux et secondaires ne s'applique plus, remplacée par une ventilation des responsabilités par niveau OEMI. Par ailleurs, le code RDA-FR ne donne pas de précisions sur l'ordre d'enregistrement des différentes relations dans chaque description d'entité.

La relation générique (créateur de l'œuvre, agent associé à l'œuvre, créateur de l'expression...) peut être exprimée en UNIMARC/A par le codage de la sous-zone de contrôle \$5 pos. 4 dans les notices d'œuvre et d'expression.

Par exemple dans une notice d'œuvre, la zone suivante :

```
500 #1 $3FRBNF138930724$5xxxxa$aDebussy$bClaude$f1862-1918$4230
```

(Claude Debussy est créateur de l'œuvre cataloguée, avec le code fonction « compositeur » indiqué en \$4).

En revanche, cette relation générique ne peut pas être exprimée dans les notices de manifestations et d'items en UNIMARC/B. Il n'est donc pas possible d'exprimer une relation très générique entre une manifestation et un agent ou entre une manifestation et un item en UNIMARC à l'heure actuelle. En revanche elle peut être inférée à partir de la relation spécifique indiquée.

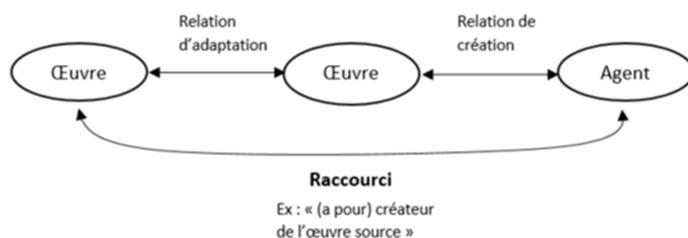
L'implémentation UNIMARC E/R ne permet pas d'exprimer de manière structurée les autres méta-métadonnées de la relation (dates, précisions sur la relation), sauf le niveau de fiabilité (A/200 \$k,

qui qualifie une notice de nom de personne comme erronée, incertaine, etc.). Une zone de note peut être utilisée (A/300, B/300, 306, 317...).

Le cas des « raccourcis »

Certaines relations sont des « raccourcis ». Les raccourcis s'appliquent lorsqu'une entité bibliographique OEMI n'est pas décrite, ce qui oblige à créer une relation entre une autre entité OEMI qui en dérive, et les agents responsables de l'entité OEMI non décrite.

Par exemple, pour le cas d'un roman adapté en film, si le catalogue ne décrit pas le roman, le film portera une relation directe vers l'auteur du roman sous la forme d'une relation « **a pour créateur de l'œuvre adaptée** ». Cette relation est un raccourci.



Les relations sont implémentées comme les autres, sans spécificité.

Elles peuvent être développées (c'est-à-dire remplacés par les relations simples : relation de création du roman, relation d'adaptation entre roman et film, et relation de création du film) si l'entité OEMI qui n'était pas décrite précédemment vient à être créée dans le catalogue.

Un niveau de précision plus important dans la description des relations

Le code RDA-FR préconise de structurer l'enregistrement des dates associées à une relation, ce qui est intéressant dans le cas de publications ayant connu des changements de responsabilité, comme c'est souvent le cas des ressources continues.

L'enregistrement d'attributs pour apporter des précisions sur la relation (rôle tenu par un interprète, partie d'une œuvre concernée par une responsabilité, etc.) peut également être structuré, notamment dans le cas d'une implémentation en web sémantique (voir ci-dessus).

Le traitement des attributions incertaines ou erronées est amélioré, puisque le « niveau de fiabilité » devient une méta-métadonnée de la relation entre OEMI et agent. Cette modélisation peut être appliquée dans une implémentation en web sémantique.

Le code RDA-FR ne donne pas d'indication sur le nombre de contributeurs à associer à une entité OEMI. Le catalogueur peut choisir d'associer autant de contributeurs qu'il le souhaite (avec certaines consignes, voir section 2) : **c'est la fin des « anonymes par excès d'auteurs »**.

De nombreuses relations définies dans le chapitre 19 sont plus précises que la liste actuelle des codes fonction Unimarc et n'existent pas à l'heure actuelle en Unimarc. L'alternative est alors d'étendre le référentiel des codes fonction actuellement maintenu par le Permanent Unimarc Committee, ou d'ouvrir un mécanisme pour utiliser le référentiel des indicateurs de relation RDA-FR comme référentiel externe. Les deux options seront sans doute utilisées selon les relations concernées et leur acceptation ou non par le Permanent Unimarc Committee.

Enfin, les relations ont été définies en lien avec la modélisation dans RDA-FR de certains types de documents particuliers, comme les agrégats, les ressources continues ou encore les spectacles. Les responsabilités liées ont été précisées et permettent un catalogage plus fin de ces ressources, en particulier à travers le principe des raccourcis.

Synthèse

Transformations de données possibles

- Basculement des responsabilités liées aux œuvres et expressions vers les notices d'œuvre et d'expression, par analyse des codes fonction
- Remplacement des codes fonction actuels par des codes issus du référentiel RDA-FR
- Traitement particulier sur les auteurs prétendus ou supposés : ce sont des codes fonctions dans le référentiel Unimarc actuel, alors que RDA-FR considère qu'il s'agit de niveaux de fiabilité apportés à des relations simples.

Changements de pratiques de catalogage

Certains de ces changements ont déjà été induits par d'autres parties déjà publiées du code RDA-FR.

- Fin de la distinction entre créateurs principaux et secondaires
- Logique d'analyse du niveau de rattachement d'une relation (choix entre OEMI pour chaque relation avec un agent)
- Fin de la règle des « anonymes par excès d'auteurs »
- Nouveaux indicateurs de relation à connaître
- Principe des raccourcis à comprendre et appliquer